1 Espace Pierre et Marie Curie
35130 ARBRISSEL
02-99-96-22-45

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20261005-DE_2026_10_01-DE

COMMUNE A[illegible]RBRISSEL
EXTRAIT DU RE[illegible]GISTRE DES
DELIBERATIONS DU C[illegible]
05 octobre 2026

Date de la convocation 29/09/2026 **Date d'affichage** 29/09/2026
Nombre de conseillers VOTANTS : 9 PRESENTS : 8 EN EXERCICE : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à 20h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois, 1 er Adjoint, Jérôme Lemarié, Vincent Bertin, Fanny Jouault, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice,

Etaient excusés : Gisèle FROC, Angélique Lanzéré, Aline Beusquart qui donne procuration à Thomas Bardy
Julien Charron a été élu secrétaire.

Objet n°2026_10_01 : Colis de Noël 2026 : préparation de la liste des bénéficiaires et définition du montant alloué

Monsieur le Maire :

- ☞ rappelle au Conseil Municipal les conditions d'éligibilité aux fins des colis de Noël,
- ☞ présente la liste des administrés concernés par ce dispositif (29 personnes),
- ☞ propose d'offrir des colis d'une valeur de 35 € par personne soit un budget de 1015.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ Décide l'attribution des colis de Noël pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune et âgées d'au moins 70 ans au 31 décembre 2026,
- ☞ Approuve la liste des administrés concernés par ce dispositif,
- ☞ Décide d'attribuer une valeur de 35 € par colis et par personne soit un budget de 1015.00 €
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Le Maire,

MAIRIE D'ARBRISSEL

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

Charron